

SOLDAT DECORE



M. JOSEPH-ERNEST POULIN, 50 rue Richelleu, fut parmi les premiers volontaires à partir pour le front. Il s'en alla dans la 139^e et c'est en 1915 qu'il fut blessé à un bras par un obus à la bataille de Cambrai. Pour sa conduite héroïque, il vint de recevoir une médaille d'or.

CERCLES AGRICOLES ET SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE

Dans la compte rendu de l'adoption du bill concernant les cercles agricoles, marié derrière, une erreur que nous nous empressons de corriger, a été glissée bien involontairement.

Il écarte rapporte que le ministre de l'agriculture limitait le salaire des secrétaires des cercles agricoles à \$500, quand il aurait fallu dire qu'il a été purement et simplement question de salaire des secrétaires des sociétés d'agriculture. Ce n'est pas la même chose. Les cercles agricoles sont des organisations paroissiales, qui ont peu de revenus, et il serait ridicule de songer qu'un secrétaire de cercle agricole puisse se faire un salaire de \$500,00, tandis que la chose a du bon sens pour une société d'agriculture, qui est une organisation de comté et qui a des revenus assez considérables. Ce que le ministre a proposé c'est que le montant du salaire d'un secrétaire de société d'agriculture ne puisse excéder 10% des recettes brutes et que ce 10% ne dépasse jamais \$500,00.

SEANCE DE CE MATIN A LA LEGISLATURE

La Chambre a commencé à siéger à midi. Trois projets de loi ont été adoptés. L'un proposé par l'hon. M. Berthel, ministre de la colonisation, amendant la loi concernant son département, l'autre par l'hon. M. Tachecheau, pour amender le Code Civil et en dernier lieu, celui proposé par M. Anz, Tossier, amendement aux articles du code municipal.

DE NOUVELLES INTERPELLATIONS

Le feuilleton du jour continue, ce matin, quelques nouveaux avis dignes d'attention. M. Dupre, ministre de l'économie, a été interpellé par l'hon. M. Masson sur les affaires relatives à la construction de la route de la Côte Nord et de la Côte Est.

UNE CAUSERIE SUR LE SUFFRAGE FEMMIN

Ce soir, dans la salle du Record, à l'hôtel de ville, à 8 h. 15, madame Gédé-Lajoie donnera une causerie sur le suffrage féminin. D'autres dames adresseront également la parole.

LA MISSION DES FEMMES N'EST PAS DE FAIRE DE LA POLITIQUE OPINIONS DIVERSES DES DAMES

C'est ce que répond l'honorable M. Tachecheau à la délégation venue lui demander d'accorder le droit de suffrage aux femmes. Une contre-requête.

Une délégation de dames, priées de se rendre à l'hôtel du Parlement, hier après-midi, pour réclamer l'extension du suffrage féminin dans le domaine des élections provinciales, Madame Gédé-Lajoie, Lady Drummond, Mlle Fuchs-St-Jean et Madame Pierre Casgrain et plusieurs autres ont tenu à leur tour, à leur tour, à faire valoir de leurs réclamations. Les honorables membres du Cabinet et les députés ont écouté leurs diatribes avec attention, quitta à exprimer ensuite leurs opinions sur l'opportunité de leur accord.

Madame Gédé-Lajoie, qui a fait la proposition de l'extension du suffrage féminin, a été accueillie avec sympathie par les députés. Elle a dit qu'elle ne voulait pas faire de la politique, mais qu'elle voulait que les femmes puissent participer à la vie sociale.

Madame Fuchs-St-Jean a dit qu'elle croyait que les femmes devaient avoir le droit de voter, mais qu'elle n'était pas sûre que ce soit le meilleur moment pour le faire.

Madame Pierre Casgrain a dit qu'elle était favorable à l'extension du suffrage féminin, mais qu'elle avait des réserves sur le moment et la manière de le faire.

Madame Lady Drummond a dit qu'elle était favorable à l'extension du suffrage féminin, mais qu'elle avait des réserves sur le moment et la manière de le faire.

Madame Mlle Fuchs-St-Jean a dit qu'elle était favorable à l'extension du suffrage féminin, mais qu'elle avait des réserves sur le moment et la manière de le faire.

L'INCENDIE D'HIÉR APRÈS-MIDI



On voit les pompiers à l'œuvre au début alors que les flammes n'avaient pas encore causé trop de ravages. — C'est surtout à l'arrière que les dégâts sont considérables. (Photo Edwards)

CE QUI SE PASSE AU PALAIS

ILS NE FURENT PAS LONGTEMPS A JOUR DE LEUR LIBERTÉ

Les deux jeunes gens relâchés sur une accusation de vol de poules à Loretteville sont de nouveau arrêtés pour vol d'un harnais cette fois — Autres causes

CONFISCATION DE 'SLOT MACHINES'

Les inspecteurs de la Commission des Liqueurs ont fait deux saisies importantes, ces jours derniers, dans un cas, ils ont saisi 50 caisses de boissons alcoolisées chez un particulier de St-Sauveur et dans un autre 20 caisses qu'un charretier transportait de la basse à la haute ville dans sa voiture.

ON LES ARRETE DE NOUVEAU

Les deux jeunes gens qui avaient été acquittés, ces jours derniers, en cour de police, sur l'accusation d' avoir volé des poules à Loretteville, n'ont pas été longtemps en liberté. A peine venaient-ils d'être relâchés que les défectueux les arrêtaient de nouveau, mais cette fois, on les accuse d'avoir volé un harnais. Ils comparaitront aujourd'hui, soit accusés Lanouette et Dumont, soit dénoncés par Mre M.-A. Lanouette, C. B.

LE C. N. R. PORTE PLAINTE

Les autorités des chemins de fer ont été avisées de la plainte de M. Tourigny de Montigny.

EXPRESSIONS A DELAISER

M. Tourigny de Montigny donne hier soir, à Plintheur Canadien, une intéressante conférence sur les anglicismes.

SAISIE REVENDEICATION

M. Edmond Boursseau, de Lévis vient de faire prendre une saisie-revendication au greffe de la Cour Supérieure à Québec, par l'intermédiaire de son procureur Mre André Fauriol, contre M. George-H. Hamard de Villeneuve.

AUX ASSISES

John Miner, un homme de couleur, accusé de séduction sur une jeune fille de 15 ans, a été condamné, hier après-midi, par l'hon. juge Lacharité, à deux ans de prison et à une amende de 500 \$.

UNE REUNION IMPORTANTE

La nous informons qu'il y aura ce soir à l'hôtel de ville à 8.15 une réunion importante des membres de la Société des Arts, Sciences et Lettres de Québec.

LEVISIEN BLESSÉ

Un correspondant du Soleil, M. St-Hyacinthe, 10-11, a été blessé d'un coup de feu au bras gauche.

A CHACUN SON DU

Dans la compte rendu que nous avons publié hier, de la séance littéraire et musicale de mardi soir, nous avons oublié de mentionner que M. J.-Edmond Fortin, journaliste, et M. J. Valentin, compositeur, ont accompagné au piano par Mlle Thérèse Beauchamp, au piano par Mlle Thérèse Beauchamp.

DEMONSTRATION A M. A. H. CLOUTIER

M. A.-H. Cloutier, du bureau de la maison John Ritchie Co. Ltd., a été l'objet d'une jolie démonstration de la part de la Société des Arts, Sciences et Lettres de Québec, et à la fin de la soirée, un chapeau a été offert à M. Cloutier.

RETRAITE FERME

Une retraite ferme pour hommes commencent le 13, à Villa Manneville, pour durer trois jours. M. Lorrain, de la disposition de ceux qui veulent des renseignements ou inscrire leurs noms.

ELLES RECLAMENT POUR LE SEXE

Une retraite ferme pour hommes commencent le 13, à Villa Manneville, pour durer trois jours. M. Lorrain, de la disposition de ceux qui veulent des renseignements ou inscrire leurs noms.

A. S. HYACINTHE

Un correspondant du Soleil, M. St-Hyacinthe, 10-11, a été blessé d'un coup de feu au bras gauche.